
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET
- SEGOU-

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

Date: 29 décembre 2020

AAOO N°001/DRB-S-2021

1-Le Directeur Régional du Budget de Ségou sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux de construction d'un dalot double entre Konobougou et Djoni, d'un dalot triple entre Konobougou et Kolodougouni, d'un dalot simple entre Diéna et Falô, entretien de la piste Tamani - Konodimini, et entretien de la piste Ségou-Saminé dans la Région de Ségou, au titre de l'année 2021, répartis en trois (03) lots.

2-La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3-Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours.

4-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les dossiers d'APPEL D'OFFRES dans les bureaux de la Direction Régionale du Budget de Ségou - BP : 103, Tél. : 21 320 109, télécopie : 21 321 863.

5-Le Dossier d'Appel d'Offres est gratuit et peut être obtenu par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus.

6-Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

7-Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 05 février 2021 à 15 h 00 mn et être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission de francs CFA 4 585 989 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf) pour le lot n°01 ; 3 510 295 (trois millions cinq cent-dix mille deux cent quatre-vingt-quinze) pour le lot n°02 et 3 903 716 (trois millions neuf cent trois mille sept cent seize) pour le lot n°03. Elles doivent être bancaires ou de chèque de banque, conformément à la clause IC 20.2 des DPAO. Toutefois, les offres peuvent être reçues en salle, juste avant le début proprement dit de l'ouverture des plis. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

Le Directeur

